



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

1. LE CONTEXTE

1.1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La reprise mondiale, qui a suivi la pandémie de COVID19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, marque le pas. Les chaînes d'approvisionnement se sont largement rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraison des fournisseurs retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Toutefois, les facteurs qui ont entravé la croissance en 2022 persistent :

- L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages.
- Le resserrement des politiques des banques centrales face à l'inflation a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique.

Dans la zone euro, les perspectives de croissance à court terme se sont détériorées tandis que, à moyen terme, l'économie devrait graduellement retrouver une croissance modeste sous l'effet du redressement de la demande tant intérieure qu'extérieure. La croissance devrait se redresser à partir de 2024, la demande extérieure se rapprochant de sa tendance d'avant la pandémie et les revenus réels s'améliorant, à la faveur du recul de l'inflation. Toutefois, la croissance continuerait d'être freinée à mesure que le resserrement de la politique monétaire de la BCE et les conditions défavorables de l'offre de crédit se répercuteront sur l'économie réelle et que les mesures de soutien budgétaire seront progressivement retirées. L'inflation globale dans la zone euro devrait continuer de ralentir en raison de l'atténuation des tensions sur les coûts et des goulets d'étranglement au niveau de l'offre ainsi que de l'incidence du resserrement de la politique monétaire.

Au niveau national, l'État prévoit une croissance de 1,4 % et une inflation de 2,6 % en 2024.

1.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF)

Le PLF 2024 arrête le montant la dotation globale de fonctionnement pour 2024 à 27,1 Md€ contre 26,9 M€ en 2023. Au sein de cette DGF, la dotation d'intercommunalité progresse de 90 M€.

En 2023, quatre dispositifs concernant les collectivités locales permettaient d'atténuer l'impact de la hausse des dépenses d'électricité :

- Une taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité fixé au niveau minimum autorisé par l'Union européenne, à savoir 1€/MWh pour les « petits » consommateurs et 0,5€/MWh pour les « gros » consommateurs ; ce dispositif est reconduit pour 2024 dans le PLF 2024.
- Le bouclier tarifaire réservé aux collectivités de moins de 10 employés et ayant des recettes inférieures à 2M€ ; ce dispositif est reconduit pour 2024 dans le PLF 2024.
- L'amortisseur électricité pour les collectivités qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, pour lesquels l'État prend en charge une partie de la facture dès lors où le prix dépasse un certain niveau ; ce dispositif, n'est pas reconduit pour 2024.
- Le filet de sécurité réservé aux collectivités ayant un taux de CAF brute inférieur à 22%, un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de la strate et une perte de CAF brute d'au moins 25% ; ce dispositif, n'est pas reconduit pour 2024.

L'Etat prévoit une croissance de 4,53% de la TVA pour 2023.

2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES RESSOURCES

2.1 LE FISCALITE LOCALE

La fiscalité locale se compose des impôts directs locaux (taxes foncières et taxe d'habitation), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et de la taxe séjour.

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
CFE	2 803	2 954	3 090	3 234	3 388
THRS	348	363	371	380	388
FONCIER BATI	713	748	773	798	825
FONCIER NON BATI	102	104	105	106	107
TASCOM	795	795	795	795	795
IFER	529	543	548	553	559
Taxe GEMAPI	602	602	602	602	602
Taxe de séjour	130	130	130	130	130
CHAPITRE 731	6 022	6 239	6 414	6 598	6 794

Les hypothèses de progression de ces recettes sont les suivantes :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) progresserait de l'ordre de 5% par an ce qui résulte des hypothèses suivantes :
 - 73 établissements supplémentaires par an assujettis aux bases minimum avec une revalorisation annuelle (inflation loi de finances) de 2,6% en 2024 puis 1% les années suivantes ;
 - Une évolution physique de 8% des bases des établissements industriels avec une actualisation de 4,1% en 2024 (selon l'indice d'inflation d'octobre 2023) puis 2% les années suivantes ;
 - Une évolution des bases des autres locaux professionnels de 2% par an.
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, une évolution physique annuelle de 0,2%, une actualisation de 4,1% en 2024 puis 2% ;
- Le foncier bâti progresserait de 4,4% en 2024 puis 2,7% par an ce qui résulte des hypothèses suivantes :
 - Pour les locaux d'habitation, une évolution physique annuelle de 1%, une actualisation de 4,1% en 2024 puis 2% ;
 - Pour les locaux établissements industriels, une évolution physique annuelle de 8%, une actualisation de 4,1% en 2024 puis 2% ;
 - Pour les autres locaux professionnels, une évolution annuelle de 2%.
- Le foncier non bâti progresserait au rythme de l'actualisation des bases à savoir 4,1% en 2024 puis 2% par an ;
- La taxe additionnelle du foncier non bâti demeurerait stable,
- La TASCOM qui devrait s'élever à 795 k€ en 2023 est supposée stable les années suivantes,
- Les différentes composantes des IFER progresseraient au rythme des tarifs qui suivent l'inflation définie en loi de finances, soit 2,6% pour 2024 puis 1% par an,
- La taxe GEMAPI demeurerait stable à 602 k€,
- La taxe de séjour se maintiendrait à 130 k€.

2.2 LES IMPOTS ET TAXES HORS FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les impôts et taxes se composent des fractions de TVA (au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la suppression de la CVAE), du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
FRACTION TVA "TH"	4 410	4 610	4 702	4 796	4 892
FRACTION TVA "CVAE"	1 721	1 799	1 835	1 872	1 909
FNGIR	886	886	886	886	886
FPIC	415	419	423	427	431
CHAPITRE 73	7 432	7 714	7 846	7 981	8 118

Les hypothèses de progression de ces recettes sont les suivantes :

- Les fractions de TVA (TH et CVAE) progresseraient de 4,5% en 2024 conformément au projet de loi de finances puis de 2% par an,
- Le FNGIR demeure stable,
- Le FPIC progresserait de l'ordre de 1% par an.

2.3 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotation et participations se compensent de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), des compensations de CFE, du fonds de compensation de TVA (FCTVA) au titre des dépenses d'entretien et des subventions.

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
DOTATION DE COMPENSATION	1 782	1 746	1 711	1 677	1 643
DOTATION INTERCOMMUNALITE	303	334	369	406	448
FCTVA	35	35	35	35	35
DCRTP	561	561	561	561	561
COMPENSATION CFE	603	675	740	811	890
SUBVENTIONS RECUES	751	866	866	866	866
CHAPITRE 74	4 035	4 217	4 282	4 356	4 443

Les hypothèses de progression de ces recettes sont les suivantes :

- La dotation de compensation, première composante de la DGF, fait l'objet chaque année d'un écrêtement destiné à alimenter la dotation de péréquation, elle devrait diminuer chaque année de 2% ;
- Depuis 2019, la dotation d'intercommunalité fait l'objet d'un plafonnement limitant la progression annuelle de la dotation par habitant de 10% par an, sa progression devrait donc continuer à être de 10% l'an ;
- La DCRTP demeure stable,
- Les compensations de CFE qui reposent essentiellement sur l'abattement de 50% des établissements industriels devrait progresser de l'ordre de 10% du fait du dynamisme des bases de ces établissements (cf supra),
- Le FCTVA devrait être de 35 k€ par an ;
- Les subventions sont évaluées à 866 k€ et supposées stables les années suivantes.

2.4 LES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

- Les produits des services (70) :

Au sein de ces produits, on distingue la redevance des ordures ménagères, évaluée à 4 007 k€ et qui est reversée au Sycodem. Par hypothèse, elle va être maintenue stable sur l'ensemble de la période tout comme la participation au Sycodem.

On distingue également les remboursements de frais par les budgets annexes qui sont en diminution en 2024 du fait de la suppression du budget office de tourisme, l'office étant intégré au sein de la SPL au 1^{er} janvier 2024. Ils sont évalués à 880 k€ et maintenus au même niveau les années suivantes.

Les autres produits des services sont évalués à 1 065 k€ pour 2024 puis progresserait de 1% par an.

- Les revenus des immeubles (75) :

Les revenus des immeubles sont évalués à 387 k€ en 2024 puis progresseraient de 1% par an.

- Les atténuations de charges (013) :

Ils sont maintenus à 30k€ par an chaque année.

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
PRODUITS DES SERVICES (70)	5 857	5 952	5 892	5 901	5 911
FISCALITE LOCALE (731)	6 022	6 239	6 414	6 598	6 794
IMPOTS ET TAXES (HORS 731)	7 432	7 714	7 846	7 981	8 118
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	4 035	4 217	4 282	4 356	4 443
REVENUS DES IMMEUBLES (75)	451	387	391	395	399
ATTENUATION DE CHARGES (013)	30	30	30	30	30
TOTAL	23 827	24 539	24 855	25 261	25 695

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Pour l'année 2023, les dépenses sont estimées à 7 214 k€ et se décomposent principalement comme suit :

- 2 673 k€ de rémunération principale des agents,
- 63 k€ au titre de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et du supplément familial,
- 12 k€ d'heures supplémentaires et complémentaires,
- 775 k€ de régime indemnitaire,
- 1 370 k€ de rémunération des agents non titulaires,
- 1 918 k€ de charges sociales.

Au 1^{er} janvier 2023, la communauté de communes comptait 147 agents sur postes permanents pourvus dont 21 agents de catégorie A, 54 agents de catégorie B et 72 agents de catégorie C.

Pour l'année 2024, la masse salariale est évaluée à 7 545 k€ soit une progression de 4,6% par rapport au budget 2023. Ceci s'explique par la mise en place des titres restaurants

(95 k€), la revalorisation du point d'indice et une hausse de 5 points pour chaque agent, les avancements (40 k€), une création de poste pour le campus connecté, les places supplémentaires dans les accueils de loisirs notamment lié avec l'ouverture de l'accueil à Bouron Massé. Les années suivantes, les dépenses progresseraient de 0,9% par an.

Les effectifs projetés au 1^{er} janvier 2024 s'élèvent à 143 postes permanents dont 20 de catégorie A, 56 de catégorie B et 67 de catégorie C.

Les années suivantes, la progression des dépenses de personnel est fixée 0,9% l'an.

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
SALAIRES ET CHARGES	6 881	7 117	7 185	7 253	7 322
PERSONNEL EXTERIEUR	243	243	243	243	243
TITRES RESTAURANT	0	95	95	95	95
ASSURANCE DU PERSONNEL	60	60	60	60	60
ŒUVRES SOCIALES	24	24	24	24	24
MEDECINE DU TRAVAIL	6	6	6	6	6
DEPENSES DE PERSONNEL (012)	7 214	7 545	7 613	7 681	7 750

3.2 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

En 2023, les dépenses d'énergies devraient être de l'ordre de 250 k€ pour une prévision de 310 k€. Elles devraient diminuer les années suivantes du fait des travaux qui vont être réalisés.

A compter de 2025, il convient de prendre en compte les dépenses supplémentaires que généreront la mise en service du pôle intercommunal culture jeunesse.

Les autres dépenses sont évaluées à 3 142 k€ en 2024 dont 40 k€ destinés à la journée de la flamme olympique et supposées stables les années suivantes (hors flamme).

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
ENERGIES	250	235	231	227	223
POLE CULTURE JEUNESSE (surcout)	0	0	65	261	261
AUTRES	2 982	3 142	3 102	3 102	3 102
CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 232	3 377	3 398	3 590	3 586

3.3 LES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles comprennent principalement les subventions d'équilibre aux budgets annexes, les participations aux différents syndicats, les subventions aux associations et les indemnités des élus.

Concernant les participations :

- La participation au SYCODEM correspond au montant de la redevance ordures ménagères, soit 4 007 k€,
- La participation au SDIS est évaluée à 560 k€ pour 2024 puis progresse par hypothèse de 2% par an,
- Les participations aux syndicats mixtes Vendée Sèvre Autizes et Bassin du Lay sont évaluées à 534 k€ pour 2024 et supposées stables les années suivantes,

- La participation au syndicat mixte Sud Vendée Développement est supposée stable à hauteur de 50 k€.
- Les participations à la SPL Vendée Grand Sud sont évaluées à 461 k€ pour l'économie et 600 k€ pour le tourisme et évolueraient ensuite de 2% l'an.

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
SYCODEM	3 838	4 007	4 007	4 007	4 007
SDIS	525	560	571	583	594
EAUX ET RIVIERES	534	534	534	534	534
SUD VENDEE TOURISME	36	0	0	0	0
SUD VENDEE DEVELOPPEMENT	55	50	50	50	50
VENDEE GRAND SUD ECONOMIE	377	461	471	481	491
VENDEE GRAND SUD TOURISME	0	600	612	625	638
AUTRES	13	13	13	13	13
PARTICIPATIONS	5 377	6 225	6 258	6 293	6 327

Les subventions aux budgets annexes sont évaluées à 1 607 k€ pour 2024, 1 043 k€ pour le budget piscines et 564 k€ pour le budget activités économiques, puis progresserait en moyenne de l'ordre de 2% par an.

Pour 2024, les autres dépenses sont évaluées à 342 k€ pour les subventions, 302 k€ pour les droits d'utilisation, 190 k€ pour les indemnités des élus et 17 k€ pour les créances irrécouvrables. Elles sont supposées stables les années suivantes.

A cela s'ajoute, pour 2025, l'indemnité pour le cinéma évaluée à 152 k€.

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
BUDGETS ANNEXES	1 849	1 607	1 632	1 658	1 698
ELUS	183	190	190	190	190
CREANCES IRRECOUVRABLES	17	17	17	17	17
PARTICIPATIONS	5 377	6 225	6 258	6 292	6 327
SUBVENTIONS	291	342	342	342	342
DROITS D'UTILISATION	347	302	302	302	302
INDEMNITE CINEMA	0	0	152	0	0
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	8 064	8 683	8 893	8 801	8 876

Concernant les atténuations de produits :

- Les attributions de compensation sont fixées à 3 251 k€,
- Le reversement des IFR évolue au même rythme que la recette avec une année de décalage

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 251	3 251	3 251	3 251	3 251
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUT	351	0	0	0	0
REVERSEMENTS IFER	101	105	108	109	110
DEGREVEMENTS	25	25	25	25	25
ATTENUATION DE PRODUITS (014)	3 728	3 381	3 384	3 385	3 386

Au total, hors charges financières, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 23 021 k€ pour 2024.

en k€	2023	2024	2025	2026	2027
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	3 232	3 377	3 398	3 590	3 586
DEPENSES DE PERSONNEL (012)	7 214	7 545	7 613	7 681	7 750
ATTENUATION DE PRODUITS (014)	3 728	3 381	3 384	3 385	3 386
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	8 064	8 683	8 893	8 801	8 876
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67 et 68)	35	35	35	35	35
TOTAL	22 273	23 021	23 323	23 492	23 633

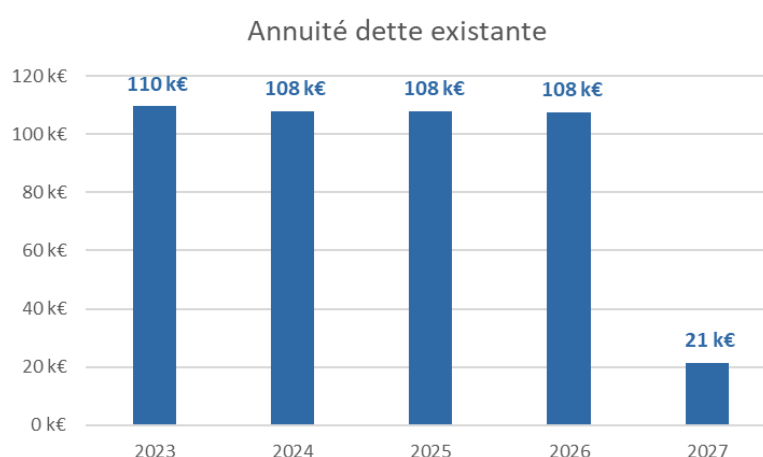
4. LA DETTE

4.1 LA DETTE EXISTANTE

Elle se compose de 11 prêts dont l'encours s'élèvera au 1^{er} janvier 2024 à 364 k€. Tous les emprunts sont à taux fixe.

Le taux d'intérêt moyen va être de l'ordre de 5,3% en 2024 et 2025, 5,2% en 2026 puis 5,0% les années suivantes.

L'annuité de la dette existante va s'élever à 110 k€ en 2023 puis 108 k€ les 3 années suivante et se réduire à 21 k€ en 2027.



1.1 LA DETTE NOUVELLE

Les emprunts nouveaux seront contractés sur une durée de 20 ans.

Par hypothèse, le taux d'intérêt de ces nouveaux emprunts est fixé à 4,00% pour 2024 et 3,50% les années suivantes.

5. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Au total, les investissements prévus sur les années 2024 à 2027 devraient s'élever à 29,1 M€ pour 3,1 M€ de subventions auxquels il convient d'ajouter 4,7 M€ de dépenses et pour l'assainissement

		2024	2025	2026	2027	TOTAL
TOTAL HORS ASSAINISSEMENT		6 862 040	9 047 720	6 290 720	3 876 720	26 077 200
DEPENSES	D	8 066 360	10 197 720	6 990 720	3 876 720	29 131 520
SUBVENTIONS	S	1 204 320	1 150 000	700 000	0	3 054 320

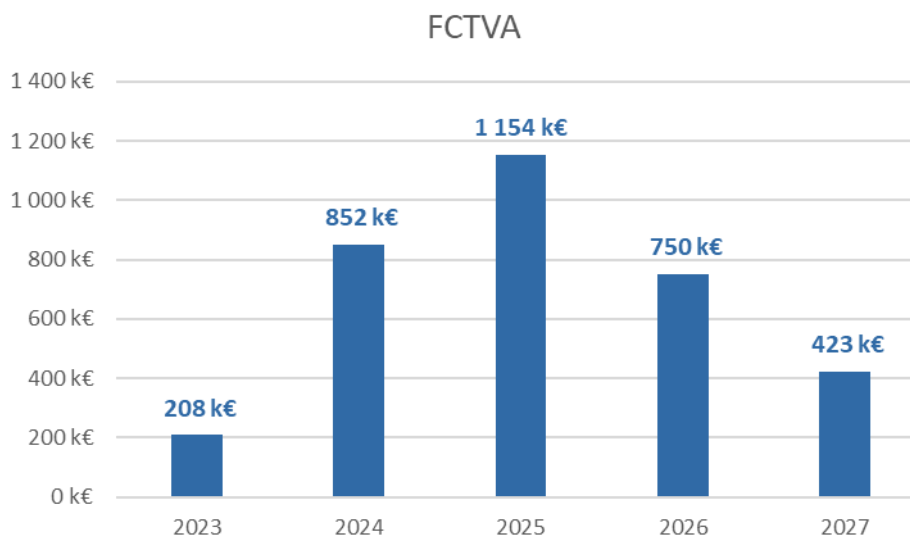
		2024	2025	2026	2027	TOTAL
SPORT						
CHAUFFERIE OCEANIDE	D	363 000				363 000
	S	196 000				196 000
OCEANIDE	D	40 000	40 000	40 000	40 000	160 000
REHABILITATION PISCINE L'HERMENAULT	D	75 000	500 000			575 000
MATERIEL PISCINE L'HERMENAULT	D	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
BASE DE LOISIRS	D	11 600	5 000	5 000	5 000	26 600
BASE DE LOISIRS (BATEAUX ELECTRIQUE)	D	15 000	15 000			30 000
MATERIEL SALLES DE SPORT	D	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
FICHES ACTIONS ISSUES DU PROJET SPORTIF	D	50 000	500 000	1 000 000		1 550 000
SALLE DE SPORT TRAVAUX	D	10 000	500 000			510 000
SANTE						
MAISON DES ETUDIANTS EN SANTE	D			300 000		300 000
VILLAGE SANTE	D	700 000	750 000			1 450 000
SUBVENTION D'AIDE A L'INSTALLATION	D	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
ENFANCE JEUNESSE						
DORTOIR ALSH ECUREUIL	D	165 500				165 500
	S	110 000				110 000
MATERIEL SEJOURS	D	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	D	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
EDUCATION ROUTIERE	D	720	720	720	720	2 880
EQUIPEMENTS BOURON MASSE	D	47 400				47 400
COUR EXTERIEUR ALSH ELAN	D	6 500				6 500
SECURISATION ALSH COQUELICOT	D	40 000				40 000
EQUIPEMENTS ALSH	D	2 250				2 250
CULTURE						
POLE INTERCOMMUNAL CULTURE JEUNESSE	D	3 000 000	4 000 000	2 500 000		9 500 000
	S	850 000	1 150 000	700 000		2 700 000
MATERIEL EIMD	D	5 000	25 000	10 000	10 000	50 000
RESEAU LECTURE PUBLIQUE	D	100 000	21 000	21 000		142 000
	S	48 320				48 320
GRADINS LEGRS	D	6 000				6 000
FONDS DE CONCOURS MUSEE MEMORIAL	D	130 000				130 000

		2024	2025	2026	2027	TOTAL
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	D	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
ANRU	D	34 000	163 000	163 000		360 000
SCHEMA D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	D	224 210				224 210
POLES DE PROXIMITE	D	120 000	120 000	120 000	120 000	480 000
MOBILITE	D		70 000	50 000	50 000	170 000
PLUI	D	20 000	20 000	20 000		60 000
MISE EN ŒUVRE SCHEMA DIRECTEUR VELO	D	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000
DROIT DES SOLS	D	14 670	0	2 000		16 670
SYSTÈME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	D	15 510	14 000			29 510
ENVIRONNEMENT - PCAET						
AMO RESEAU DE CHALEUR	D	60 000				60 000
SUBV° MENAGES PTRE	D	100 000	60 000			160 000
PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	D	6 000	6 000	6 000	6 000	24 000
APPEL DE FONDS SOCIETE DE PROJET	D	90 000	50 000	50 000	50 000	240 000
SUB RECUPERATEUR EAU PLUIE	D	5 000	8 000	8 000		21 000
ACQUISITION PILORGE	D	2 000				2 000
TOURISME						
RANDONNEE	D	17 000	15 000	15 000	15 000	62 000
SITE DES CHATELLIERS	D				50 000	50 000
LAC DE MERVENT	D	20 000				20 000
TRAVAUX OFFICE DE TOURISME	D		50 000			50 000
CALE DE PECHE LES VELLUIRE SUR VENDEE	D	8 000				8 000
SCHEMA D'ACCUEIL PUBLIC FORET MERVENT (ON D	D	40 000				40 000
OFFICE DE TOURISME VGS	D	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
ECONOMIE						
ROUTE DE NIORT	D		25 000		500 000	525 000
EX PLYSOROL	D	60 000		800 000		860 000
VIABILISATION ZAE DU VERRON	D	60 000	810 000			870 000
ZAE AERODROME	D	50 000		150 000		200 000
ZAE MOULIN DE LA COUR	D	150 000				150 000
RETELEMENT PISTE POLE AUTO	D	20 000	800 000			820 000
VIABILISATION 2ndr ZAE FIEF DU QUART	D	235 000				235 000
VOIRIES ET TROTTOIRS ZAE	D	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
REHABILITATION CET	D	465 000	650 000	650 000	650 000	2 415 000
CAMPUS CONNECTE	D	70 000				70 000
MOYENS GENERAUX						
REAMENAGEMENT BATIMENTS COMMUNAUTAI D	D	60 000			1 400 000	1 460 000
ECONOMIES D'ENERGIE	D	275 000		100 000		375 000
AMENAGEMENT ESPACE COWORKING	D	25 000				25 000
VEHICULES	D	60 000	30 000	30 000	30 000	150 000
MATERIEL ATELIERS	D	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
SIGNALÉTIQUE	D	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
SECURITE PREVENTION	D	14 000	19 000	19 000	19 000	71 000
INFORMATIQUE	D	67 000	20 000	20 000	20 000	127 000
EQUIPEMENT DES SERVICES	D	21 000	21 000	21 000	21 000	84 000

6. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des cessions.

Le FCTVA dépend du programme pluriannuel d'investissement, donc du montant des investissements et de l'éligibilité ou non de cet investissement au FCTVA.



Concernant la taxe d'aménagement, elle correspond au reversement par les communes de la taxe perçue sur les zones d'activité communautaire. Elle est évaluée à 200 k€ jusque 2025 inclus du fait du reversement de la taxe au titre d'années antérieures puis 80 k€ par an.

7. LES RESULTATS FINANCIERS

En 2024, la capacité d'autofinancement (CAF) nette devrait s'élever à 1,4 M€ puis se maintenir entre 1,1 M€ et 1,2 M€ les années suivantes.

Pour pouvoir réaliser le programme d'investissement la collectivité devrait emprunter au total 14,2 M€ (dont 2,4 M€ sur le budget activités économiques), ce qui se traduira par une hausse de l'annuité de dette (+0,7M€ en 2027 par rapport à 2024) et un accroissement de l'encours de dette de 10,7 M€ sur le budget principal.

Malgré cela, la CAF nette s'élèverait à 1,3 M€ à l'horizon 2027 et la capacité de désendettement demeurerait inférieur au seuil des 7 ans pour s'établir à 6,6 années en 2027.

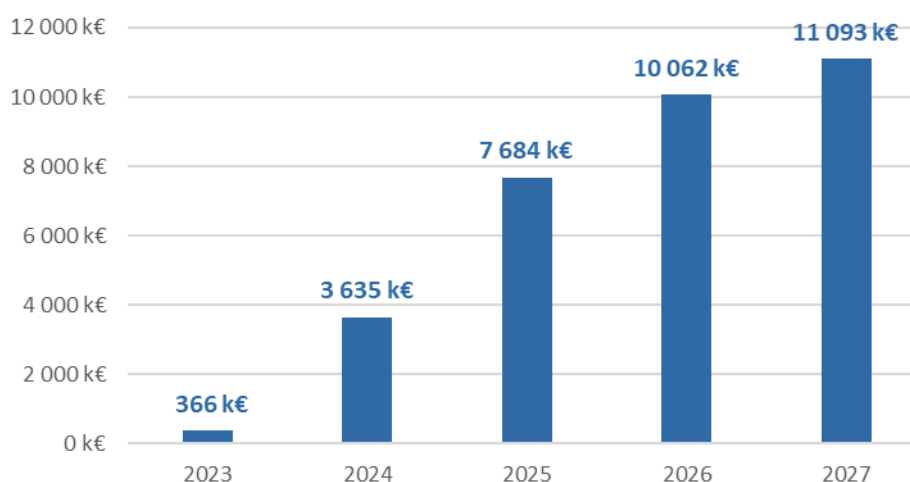
Le disponible pour le financement des investissements

en milliers d'euro	2023	2024	2025	2026	2027
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	23 827	24 539	24 855	25 261	25 695
- CHARGES DE FONCTIONNEMENT	22 295	23 038	23 470	23 778	24 002
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 532	1 501	1 385	1 483	1 693
- REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	88	92	209	370	394
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE	1 444	1 409	1 176	1 113	1 299

Le financement des investissements

en milliers d'euro	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 836	7 026	7 938	5 391	3 227
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	117	1 204	1 150	700	0
- FCTVA	208	852	1 154	750	423
- TAXE D'AMENAGEMENT	200	200	200	80	80
- CAF NETTE	1 444	1 409	1 176	1 113	1 299
+ VARIATION EXCEDENT DE CLOTURE	-867	0	0	0	0
= EMPRUNT	0	3 361	4 258	2 748	1 425

Encours de dette au 31/12



Capacité de désendettement

